



Délégation
N° de dossier
Date de dépôt

Réservé à l'ANAH

<b>1</b>	<b>DEMANDEUR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Madame et/ou Monsieur <sup>1</sup> : _____</li> <li>• Adresse : _____ _____</li> <li>Code postal  _____  Commune _____</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Téléphone :  _____ </li> <li>• Télécopie :  _____ </li> <li>• Mél. : _____ @</li> </ul>
<b>2</b>	<b>MONTANT DES TRAVAUX ENVISAGÉS</b> <input type="checkbox"/> Francs <input type="checkbox"/> Euros _____ HT      _____ TTC	
<b>3</b>	<b>SITUATION DE LOGEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adresse: _____ _____</li> <li>Code postal  _____ </li> <li>Commune _____</li> <li>• Ce logement est vacant <input type="checkbox"/> occupé <input type="checkbox"/></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Année d'achèvement de l'immeuble :  _____ </li> <li>• Nombre de logements ou de locaux de l'immeuble :  _____ </li> <li>• Date de la dernière subvention de l'ANAH  _____ / _____ / _____  (si le logement à déjà été subventionné) :</li> </ul>
<b>4</b>	<b>MAIN-D'ŒUVRE</b> (à remplir uniquement si une mission rémunérée est confiée à un maître-d'œuvre) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom et raison sociale : _____</li> <li>• Adresse: _____</li> </ul>	
<b>5</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recours à un mandataire pour le dépôt du dossier :      Oui <input type="checkbox"/>      Non <input type="checkbox"/></li> <li>• Recours à un mandataire pour percevoir les fonds :      Oui <input type="checkbox"/>      Non <input type="checkbox"/></li> </ul> <p>En cas de réponse positive à ces questions, devront être joints au dossier une procuration pour le dépôt du dossier et/ou un mandat de gestion pour la gestion des fonds.</p>	

Fait à :

le :

Signature(s) : <sup>(1)</sup>

(1) En cas de régime matrimonial de communauté de biens, les deux époux doivent déposer et signer ensemble la demande, en cas d'usufruit, nue-propiété, tous les titulaires d'une fraction du droit de propriété doivent déposer et signer ensemble la demande.

# ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e), (nom, prénom)<sup>(1)</sup> :

● **m'engage à :**

- A. **ne pas commercer les travaux avant d'en avoir reçu l'autorisation écrite de l'ANAH ;**
- B. **faire réaliser les travaux**, conformément au projet présenté, par des professionnels du bâtiment inscrits soit au registre du commerce, soit au répertoire des métiers et en justifier l'exécution dans le délai d'UN AN suivant la date de la décision de subvention ;
- C. **louer ou continuer à louer à titre de résidence principale pendant une durée minimale de DIX ANS** à compter de la date de réception par la délégation de l'ANAH des pièces justifiant l'exécution des travaux, les logements admis au bénéfice de l'aide ;
- D. **aviser l'ANAH par écrit**, après le dépôt du dossier et jusqu'à l'échéance du délai de DIX ANS visé ci-dessus, de toutes modifications qui pourraient être apportées au droit de propriété (vente, donation,...) et aux conditions d'occupation des logements subventionnés ;
- E. **verser à l'ANAH toute somme qui me serait réclamée** en application des présentes dispositions.

● **reconnais être informé que :**

- F. **le non-respect des engagements** A à D ci-dessus, toute **déclaration frauduleuse** comme la circonstance que la décision d'octroi d'une subvention ait été acquise sur la foi de **renseignements erronés**, ainsi que le **transfert de propriété** portant sur tout ou partie des logements ayant bénéficié d'une aide de l'Agence avant la justification de l'exécution des travaux, ou après celle-ci et pendant la période vidée au point C entraînent **l'annulation de l'aide et le reversement** de toute somme versée par l'ANAH pour les logements, objet de cette aide.

Les sommes à reverser seront majorées de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction entre la date du dernier versement et celle de la décision de reversement. Les indices pris en compte seront les derniers indices publiés à ces dates :

- G. dans l'hypothèse où la **rupture des engagements souscrits intervient après le versement du solde de la subvention**, les sommes à reverser seront calculées au prorata de la durée d'engagement restant à courir (en année pleine) et majorées comme indiquée au F §2 ;
- H. **aucune prorogation** ne sera accordée à l'issue du délai d'un an prévu pour la réalisation des travaux. **Aucune autre subvention** de l'ANAH ne sera accordée pour le logement subventionné pendant les cinq ans suivant la date de réception des justificatifs d'achèvement des travaux ;
- I. **l'ANAH se réserve la possibilité de faire des contrôles à tout moment** et que toute fraude expose, en outre, le bénéficiaire, et sans préjudice des poursuites éventuelles, à verser une majoration des sommes calculées en application des dispositions ci-dessus pouvant aller jusqu'à 50%, ainsi qu'à l'interdiction de présenter des demandes pendant un délai pouvant atteindre cinq années ;
- J. **l'autorisation de commencer les travaux ne préjuge pas de la décision d'octroi ou de rejet de la demande de subvention qui sera prise par la Commission d'Amélioration de l'Habitat.**

Fait à :

le :

Signature(s) : <sup>(1)</sup>

(1) En cas de régime matrimonial de communauté de biens, les deux époux doivent déposer et signer ensemble la demande, en cas d'usufruit, nue-propiété, tous les titulaires d'une fraction du droit de propriété doivent déposer et signer ensemble la demande.